



Déclaration de la FSU au CHSCT A du Mercredi 06 Mai 2020

La semaine dernière a une nouvelle fois été marquée par la multiplication d'annonces contradictoires sur la réouverture des établissements scolaires. **Celles du président, contredisant une nouvelle fois le ministre de l'éducation nationale et le premier ministre en indiquant les écoles ouvriront sur la base du volontariat des mairies. Le ministre de l'Education Nationale quant à lui contredit le premier ministre en supprimant l'obligation du port du masque pour tous dans les collèges et les lycées**

Une véritable cacophonie gouvernementale inacceptable et qui ne rassure personne. **L'objectif est désormais clair, le rôle dévolu à l'école est celui d'une garderie des plus jeunes afin de permettre un retour au travail de la population Française.**

Une telle désorganisation n'est pas à la hauteur des enjeux sanitaires et éducatifs liés à la réouverture des établissements scolaires.

Pour la FSU, la question primordiale à poser n'est pas celle d'une date en particulier mais celle des conditions d'un retour, des personnels et des élèves, qui garantisse le maximum de sécurité et d'hygiène. Et ceci afin de prévenir les risques d'exposition professionnelle et d'éviter que l'École soit le lieu de départ d'une seconde vague de contaminations. Le protocole national a enfin été publié par le ministère le 03 Mai. Le ministre a indiqué qu'il devait s'appliquer sans faire l'objet d'adaptation local. S'il ne peut être mis entièrement en place, l'établissement scolaire ne peut pas ré-ouvrir.

La question de la responsabilité des personnels en matière civile et pénale reste entière et il est impératif que vous nous donniez des garanties à ce sujet lors de ce CHSCT A.

La FSU insiste sur le fait que si les conditions sanitaires et organisationnelles sont réunies, une semaine devra être laissée aux établissements pour se remettre en route et puisse préparer l'accueil des élèves.

Nous attendons une réponse claire sur la tenue des instances avant réouverture. Une réunion d'un conseil d'école, CHS ou CA selon le type d'établissement ou de service, nous paraît indispensable avant toute reprise des élèves afin d'apprécier la faisabilité des mesures sanitaires demandées.

Tout un ensemble de questions portant sur le fonctionnement au quotidien vous ont été posé en amont de ce CHSCT A et doivent enfin trouver réponses avant tout reprise.

Nous attendons une réponse claire sur les personnels vulnérables ainsi que les personnels ayant un membre de leur famille vulnérable face au COVID 19

Nous nous interrogeons également sur la reprise dans les services déconcentrés et les CIO. Qu'est-il prévu pour le PCA ?

Nous reformulons notre exigence afin que le coronavirus soit systématiquement et automatiquement reconnue comme maladie professionnelle pour les personnels les personnels de l'éducation nationale.

La FSU tient enfin, à souligner le rôle essentiel des CHSCT qui sont plus que jamais indispensables-et dont la disparition reste programmée. Cette instance a permis la diffusion d'une culture de la santé au travail qui doit être encore étendue et renforcée. Nous appelons à ce que le rôle des CHSCT soit enfin reconnu et rappelons notre opposition à leur dilution dans une grande instance qui absorberait tous les champs de compétences, au risque de revenir à la marginalisation de la santé au travail que nous connaissions avant leur instauration dans la Fonction publique.

Pour finir la FSU continue d'exiger des consignes sanitaires strictes pour protéger les collègues, les élèves et les familles.

Dans l'immédiat, les garanties sanitaires ne sont pas satisfaites et les conditions ne sont pas réunies pour une réouverture le 11 mai. L'élaboration des conditions d'une éventuelle reprise doit répondre prioritairement aux exigences de sécurité sanitaire, respecter l'expertise pédagogique des personnels et leur temps de travail.

La FSU rappelle plus que jamais que c'est au travail de s'adapter à l'homme et non l'inverse